



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Service recrutement, carrière, paye

**ARRÊTÉ PORTANT
LISTE D'APTITUDE
AGENT DE MAÎTRISE
(EXAMEN PROFESSIONNEL)**

Le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, et notamment son article 6 ;

Vu l'attestation de réussite de Madame Gwenaëlle VINCENT à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'agent de maîtrise ;

- ARRETE -

Article 1^{er}. - La liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise territorial est établie comme suit pour l'année 2019, au titre du 2) de l'article 6 du décret n° 88-547 susvisé :

- VINCENT Gwenaëlle

Article 2. - Le Tribunal Administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours contentieux formé contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publicité. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télé recours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Article 3. - M. le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au représentant de l'Etat et publié.

Fait à Tours, le - 2 OCT 2019

**Le Président
du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,
Pour le Président et par délégation,
Le Conseiller départemental délégué,**


Thomas GELFI

Service Recrutement Carrière Paye -JA

Transmis le - 2 OCT 2019

Publié le - 2 OCT 2019

Acte exécutoire
Art.L.3131.1 du Code général
des collectivités territoriales



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Service recrutement, carrière, paye

ARRÊTÉ PORTANT LISTE D'APTITUDE AGENT DE MAÎTRISE (EXAMEN PROFESSIONNEL)

Le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, et notamment son article 6 ;

Vu l'attestation de réussite de Monsieur Laurent CLEMENTINE à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'agent de maîtrise ;

- ARRETE -

Article 1^{er}. - La liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise territorial est établie comme suit pour l'année 2019, au titre du 2) de l'article 6 du décret n° 88-547 susvisé :

- CLEMENTINE Laurent

Article 2. - Le Tribunal Administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours contentieux formé contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publicité. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télé recours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Article 3. - M. le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au représentant de l'Etat et publié.

Fait à Tours, le 15 OCT 2019

Le Président
du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,
Pour le Président et par délégation,
Le Conseiller départemental délégué,

Thomas GELFI

Service Recrutement Carrière Paye -JA

Transmis le 15 OCT 2019

Publié le 15 OCT 2019

Acte exécutoire
Art.L.3131.1 du Code général
des collectivités territoriales